



Viuz Basket Club
Mairie de Viuz en Sallaz
1040 Avenue de Savoie,
74250 Viuz-en-Sallaz
viuzbasketclub@gmail.com

Saison 2019/2020

Règlement intérieur

Préambule

Nous vous invitons, parents et enfants, à lire **attentivement** ce règlement et à le signer. En adhérant au VBC, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles. Cette adhésion vous engage, en tant que licencié, à accepter et respecter le règlement intérieur tout au long de la saison.

Ce règlement permet à chacun de comprendre les règles de notre association et a pour but de faciliter la vie au sein du club.

Les joueurs

Matériel / locaux :

- Chaque joueur s'engage à prendre soin du matériel dont il a l'usage (locaux, ballons, maillots, etc...).
- L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence d'un responsable du club.
- Les vestiaires et sanitaires doivent être rendus aussi propres que possible.
- Les joueurs ont le devoir d'apporter leur coopération au rangement du matériel et au nettoyage des aires de jeu et locaux.

Entraînements et matchs :

- L'assiduité aux entraînements et aux matchs est primordiale. En cas d'indisponibilité, l'entraîneur du joueur doit être prévenu.
- La ponctualité aux entraînements et aux matchs est une forme de respect, pour soi et envers les autres.
- Une tenue de sport adaptée est demandée : short ou jogging, tee-shirt, chaussures dédiées à la pratique exclusive du basket en salle (semelle blanche ou avec notation : non marking ou ne marque pas), pas de bijou, pas de montre, cheveux attachés.



- L'usage du téléphone portable et tout autre appareil électronique est strictement interdit durant les entraînements et les matchs.
- En aucun cas un joueur mineur n'est autorisé à quitter une séance d'entraînement avant la fin sans autorisation formelle des parents.
- Il est fortement conseillé de prendre une douche à la fin de chaque séance sportive.
- Il est fortement conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des matchs et compétitions. Le club décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels.

Comportement :

- Chaque joueur doit adopter une attitude respectueuse et sportive envers ses partenaires, ses adversaires, ses entraîneurs, les officiels, les spectateurs, les dirigeants.
- Les comportements racistes, antisportifs, sexistes et injurieux ne sont pas tolérés.
- Les fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes sont des fautes graves. Le bureau se réserve le droit, pour chaque faute de ce type, de prendre des sanctions disciplinaires. - Le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions disciplinaires en cas de non-respect du règlement intérieur.

Vie du club / vie en collectivité :

- Le joueur est invité à participer à la vie du club : tenue des tables de marque, arbitrage, aide lors d'organisation de tournois, de manifestations en lien avec le club.
- Le joueur peut demander à bénéficier de formations en lien avec l'arbitrage, la tenue de table, l'encadrement.
- Toute personne ayant bénéficié d'une formation se doit de se mettre à disposition du club durant la saison qui suit la validation de son diplôme.

Les parents

Entraînements et matchs :

- Les parents ou responsables légaux doivent s'assurer de la présence d'un responsable du club avant de laisser leur enfant pénétrer dans les installations.
- Une fois l'entraînement terminé, il est de la responsabilité des parents ou des responsables légaux de récupérer leurs enfants, sauf si une autorisation de partir seul a été signée.
- Les déplacements lors des matchs à l'extérieur sont assurés par les parents ou responsables légaux à tour de rôle, selon le planning communiqué en début d'année. Cela implique d'emmener, lorsque c'est votre tour, d'autres joueurs de l'équipe. En cas d'indisponibilité, chacun est chargé de se trouver un remplaçant.
- Les parents conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent, ils s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle du point de vue de leur assurance automobile pour le transport d'autres enfants.



Comportement :

- Les parents des joueurs soutiennent l'équipe de leur enfant avec fair-play, respect et tolérance.

Vie du club / vie en collectivité :

- Les parents s'engagent à assister une fois par an à l'assemblée générale du club et à consulter les statuts disponibles sur notre site internet.
- Après chaque match, les parents sont sollicités pour le lavage des tenues, à tour de rôle.
- Les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants dans l'organisation et le fonctionnement des diverses manifestations organisées par le VBC.
- Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités à tour de rôle, pour tenir la buvette pendant et après le match de leur enfant.

Les dirigeants, le bureau et les entraîneurs du VBC

- Le club s'engage à assurer l'encadrement technique nécessaire à l'apprentissage et à la pratique du basket-ball dans les meilleures conditions possibles.
- Les entraîneurs et les dirigeants sont aussi concernés par la ponctualité et l'assiduité aux entraînements et aux matchs.
- Le club s'engage à transmettre les horaires et lieux d'entraînements ainsi que le calendrier officiel des compétitions en début de saison.
- Le club s'engage à donner à tout licencié la possibilité de se former, à l'encadrement technique, à l'arbitrage, à la tenue de table ou à la fonction de dirigeant. Ces formations étant payantes et prises en charge par le club, le bureau se réserve le droit de choisir les licenciés motivés.

Date et signature parents et enfant

Les membres du bureau